

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Collège Saint Jean Baptiste de la Salle  
Charleville Mézières (08)**

**Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N°0080084Y\_RT2



*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2  
Collège Saint Jean Baptiste de la Salle\_ Région Champagne Ardennes\_ Département des Ardennes\_  
Charleville Mézières (08000)  
Rapport technique de phase 2 (RT2) N°0080084Y\_RT2*

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**




### **Déploiement national**

### **Collège Saint Jean Baptiste de la Salle Charleville Mézières (08)**

### **Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N°0080084Y\_RT2



11ME0296Ab	Nom / Visa	Fonction
<b>Rédacteur</b>	V PUJOL 	Chargée d' Affaires
<b>Vérificateur</b>	F. NESPOUX 	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	S. GORI 	Superviseur

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2  
Collège Saint Jean Baptiste de la Salle\_ Région Champagne Ardennes\_ Département des Ardennes\_  
Charleville Mézières (08000)  
Rapport technique de phase 2 (RT2) N°0080084Y\_RT2*

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

Le collège privé Saint Jean Baptiste de la Salle (ETS n°0080084Y) est localisé au n°20 de la rue de Madame de Sévigné à Charleville-Mézières (08), au sein d'un quartier à dominante résidentielle dans le centre-ville de Charleville Mézières (08). Cette école accueille environ 680 élèves âgés de 11 à 16 ans encadrés par un personnel éducatif.

Cette école accueille également le logement de fonction de la gardienne.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments et par ingestion de sol par les enfants du logement de fonction.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu lors de la phase 1 car les réseaux alimentant le collège ne traversent pas l'emprise d'une ancienne activité industrielle.

### **Résultats des investigations**

Des investigations de phase 2 ont été menées sur l'air sous dalle et l'air des sous-sols des bâtiments, des gaz du sol à proximité des bâtiments et des sols superficiels de l'ensemble des espaces verts du collège ;

Les investigations réalisées sont conformes au programme défini à l'issue de l'étude historique et documentaire (phase 1), à l'exception de deux prélèvements d'air sous dalles qui ont été remplacés par des prélèvements d'air du sous-sol suite à la découverte d'un sous-sol sous un bâtiment (cave au niveau du bâtiment B accueillant des salles de classes en rez-de-chaussée) et d'un prélèvement d'air sous dalle qui a été remplacé par un prélèvement d'air du sol en extérieur sous enrobé, en proximité de la pièce de vie visée au départ, à la demande du directeur de l'établissement.

---

<sup>1</sup> BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2  
Collège Saint Jean Baptiste de la Salle\_ Région Champagne Ardennes\_ Département des Ardennes\_  
Charleville Mézières (08000)*

*Rapport technique de phase 2 (RT2) N°0080084Y\_RT2*

Les substances recherchées sont les substances en lien avec les activités à proximité de l'établissement.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations de phase 2 montrent que :

- des HAP, et métaux ont été mesurés dans les sols superficiels à des teneurs supérieures à celles mesurées sur des prélèvements réalisés hors de l'emprise de l'établissement et aux référentiels bibliographiques. La gestion de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols est compatible avec l'usage actuel des lieux.
- des hydrocarbures volatils ont été quantifiés dans l'air du sol sous la dalle des bâtiments et dans l'air du vide sanitaire. Cependant, les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur au rez-de-chaussée, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.

**Ainsi, la qualité des sols superficiels, de l'air sous dalle et des gaz du sol ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.**

Toutefois, dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments de l'ETS (perforation ou démantèlement lors des travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée sous la dalle (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement du **Collège Saint Jean Baptiste de la Salle** (ETS N°0080084Y) à Charleville Mézières **en catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions**, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».